Verbundkatalog Kalliope

Bonsels, Waldemar

Paris, 1923-01-09

Nutzungsbedingungen
Bei zahlreichen Dokumenten auf monacensia-digital.de sind die Urheberrechte bereits abgelaufen. Sie sind gemeinfrei und dürfen ohne weitere Rücksprache mit der Monacensia weiterverwendet werden. Bei den Dokumenten, bei denen noch Urheberrechte bestehen, müssen für eine Weiterverwendung stets die Rechteinhaber*innen angefragt werden sowie eine Publikationsgenehmigung der Monacensia eingeholt werden. Das Zitatrecht bleibt hiervon unberührt. Zur Erteilung einer Publikationserlaubnis wenden Sie sich bitte an:

Monacensia im Hildebrandhaus
Literaturarchiv
Adresse: Maria-Theresia-Straße 23, 81675 München
E-Mail: monacensia.literaturarchiv@muenchen.de

Waldemar-Bonsels-Stiftung
Adresse: Adlzreiterstraße 7, 80337 München
E-Mail: info@waldemar-bonsels-stiftung.de

Terms of use
The copyrights for numerous documents on monacensia-digital.de have already expired. They are in the public domain and may be reused without further consultation with Monacensia. In the case of documents for which copyrights still exist, the copyright holders must always be contacted for further use and publication permission must be obtained from the Monacensia. The right to quote under copyright law remains unaffected by this.To obtain permission for publication, please contact:

Monacensia Literary Archives:
Literaturarchiv
Address: Maria-Theresia-Straße 23, 81675 München
E-Mail: monacensia.literaturarchiv@muenchen.de

Waldemar-Bonsels-Stiftung
Address: Adlzreiterstraße 7, 80337 Munich, Germany
E-Mail: info@waldemar-bonsels-stiftung.de

Visual Library

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

ROMANS, POÉSIE, LITTÉRATURE
ŒUVRES COMPLÈTES DE CH. BAUDELAIRE, PEGUY, ETC.
TRADUCTIONS D'AUTEURS ÉTRANGERS MODERNES
LES PEINTRES ET LES SCULPTEURS FRANÇAIS NOUVEAUX
ÉDITIONS DE LUXE ILLUSTRÉES
" ŒUVRES ET PORTRAITS "
" TABLEAUX CONTEMPORAINS "

3, rue de Grenelle
PARIS-VIe ARR.
TÉLÉPHONE : FLEURUS 12.27
CHÈQUE POSTAL 16.933

nrf

LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE
revue mensuelle de littérature
FONDÉE EN 1909
LA REVUE MUSICALE
revue internationale d'art musical
FONDÉE EN 1920
Les CAHIERS du VIEUX-COLOMBIER
études d'art et de technique théâtrale
RÉPERTOIRE du VIEUX-COLOMBIER
ARCHITECTURES
recueil de textes et planches gravées
anthologie des arts appliqués

9/I/1923

Monsieur BONSELS
Ambach
AMSTURNBERGSEE (Ober Bayern)

Monsieur,

Sans doute savez-vous que M. Zimmer m'a remis une traduction de votre "VOYAGE AUX INDES". Cette traduction avait été commencée par M. Sudre, je crois,- puis continuée pae Melle Nauheimer.

Je l'ai lue avec soin, et si les belles qualités et l'intérêt puissant de votre oeuvre m'ont de suite décidé à la publier dans la collection des Editions de la Nouvelle Revue Française, laissez-moi vous dire que la traduction même me parêit si faible, si incertaine, et d'une langue si peu correcte, qu'il ne me perait pas possible de la faire imprimer sans de grosses corrections. Ce serait desservir votre oeuvre et la ruiner en France que de la présenter sous cette forme, actuellement indigne d'elle. C'est pourquoi je ne l'ai pas encore envoyé à l'impression. Je dois voir cette semaine un représentant de Melle Nauheimer. Je lui ferai mes objections. Je voudrais savoir si vous êtes prêt à m'appuyer dans mon exigence.

D'autre part je n'ai jamais obtenu de précisions quant aux conditions dans lesquelles me serait cédé le droit de publier votre oeuvre en France. Est-ce avec vous directement que je dois traiter, ou avec le traducteur ? Le texte est assez considérable. J'aurai à rétribuer Melle Nauheimer, et sans doute un de nos collaborateurs qui se chargera de réviser la traduction. Je ne voudrais pas, d'autre part, vendre votre livre à un prix plus élevé que celui des romans français. N'avez-vous pas abandonné vos droits à M. Zimmer ? Je ne me souviens plus bien de l'arrangement qui était intervenu entre vous et lui. Voulez-vous avoir l'o-

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

bligeance de me renseigner.

De toute façon, je tiens à vous faire savoir que j'admire profondément votre "VOYAGE AUX INDES", que je serais très fier de l'éditer et que je souhaite que ce soit le plus tôt possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gaston GALLIMARD

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

ROMANS, POÉSIE, LITTÉRATURE
ŒUVRES COMPLÈTES DE CH. BAUDELAIRE, PEGUY, ETC.
TRADUCTIONS D'AUTEURS ÉTRANGERS MODERNES
LES PEINTRES ET LES SCULPTEURS FRANÇAIS NOUVEAUX
ÉDITIONS DE LUXE ILLUSTRÉES
"ŒUVRES ET PORTRAITS"
"TABLEAUX CONTEMPORAINS"

3, rue de Grenelle
PARIS-VIe ARR.
TÉLÉPHONE : FLEURUS 12.27
CHÈQUE POSTAL 16.933

nrf

LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE
revue mensuelle de littérature
FONDÉE EN 1909
LA REVUE MUSICALE
revue internationale d'art musical
FONDÉE EN 1920
Les CAHIERS du VIEUX-COLOMBIER
études d'art et de technique théâtrale
RÉPERTOIRE du VIEUX-COLOMBIER
ARCHITECTURES
recueil de textes et planches gravées
anthologie des arts appliqués

9.2.1923

Monsieur BONSELS
Ambach

AMSTURNBERGSEE (Obér Bayern)

Cher Monsieur,

Je vous envoie ci-joint copie de la lettre que je reçois de Mlle NAUHEIMER.

Je vous rappelle qu'il me paraît impossible de publier votre beau livre dans cette traduction. La correction même n'en est pas possible : il faut la refaire entièrement.

Cette demoiselle ne sait assurément pas écrire le français et, pour ma part, quel que soit le désir que j'aie d'éditer votre "VOYAGE AUX INDES", je ne consentirais pas à me couvrir de ridicule en présentant au public français la version de cette traductrice.

J'ignore tous les engagements auxquels elle fait allusion et je ne sais quels sont ses droits ; mais je pense que vous pourriez plus facilement que moi régler cette affaire et obtenir qu'elle renonce à ses droits si elle en a.

Je me suis occupé déjà de trouver un autre traducteur et je crois que cette fois votre livre sera bien traduit. Dès que je serai fixé sur cette question je vous enverrai un contrat à signer, sur les bases duquel nous nous sommes mis d'accord en principe.

Croyez, cher Monsieur, à mes sentiments distingués.

Gaston GALLIMARD

Pièce jointe : copie d'une lettre de Mlle NAUHEIMER

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

Immer mußte Rot werden
vor Scham!! –

Wie ist er für Indre –
mich eingetreten vor
mir in seinen Briefen
–

Vandres schrieb buchstäblich
von mir –
„Personne ne nie votre
connaissance parfaite
de notre langue. –"

Paris 10. Feb 1923

monacensia
im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

LIBRAIRIE GALLIMARD, SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.350.000 FRANCS

ROMANS, POÉSIE, LITTÉRATURE

TRADUCTIONS D'AUTEURS ÉTRANGERS MODERNES

ŒUVRES COMPLÈTES DE BAUDELAIRE, PÉGUY, PROUST

COLLECTIONS "UNE ŒUVRE, UN PORTRAIT" ET "TABLEAUX CONTEMPORAINS". Livres illustrés.

"LES DOCUMENTS BLEUS" documents et mémoires contemporains

3, rue de Grenelle
PARIS-VIe ARR.

TÉLÉPHONE : FLEURUS 12.27
CHÈQUE POSTAL 16.933

nrf

Reg. du Com. de la Seine n° 35.806

LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE revue mensuelle de littérature FONDÉE EN 1909

LA REVUE MUSICALE revue internationale d'art musical FONDÉE EN 1920

Les CAHIERS du VIEUX-COLOMBIER études d'art et de technique théâtrale

RÉPERTOIRE du VIEUX-COLOMBIER œuvres dramatiques anciennes et modernes

ARCHITECTURES anthologie des arts appliqués

Les PEINTRES et les SCULPTEURS FRANÇAIS NOUVEAUX

Monsieur WALDEMAR BONSELS
AMBACH A/ STARNBERGER SEE
OBERBAYERN
ALLEMAGNE

II.6.25

Cher Monsieur,

Je regrette qu'il vous ait fallu me réclamer le règlement de vos droits d'auteur pour le "Voyage aux Indes" et vous trouverezci-joint un chèque de I.230 (mil deux cent trente) francs, montant de vos droits d'auteur sur les 50 exemplaires pur fil, et sur les 2.000 exemplaires ordinaires vendus à l'heure actuelle.

Vous me demandez de vous envoyer un exemplaire relié, il vous faudra malheureusement vous contenter d'un exemplaire broché, car, semblables à la plupart des éditeurs français, nous n'éditons que des volumes brochés.

Vous me parlez de la possibilité d'éditer d'autres ouvrages de vous, c'est une éventualité que j'envisage avec grande sympathie, et je vous serais reconnaissant de me dire quelles sont les oeuvres dont vous songeriez à me confier l'édition.

Croyez, Cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Gaston GALLIMARD.

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

LIBRAIRIE GALLIMARD (ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE)

Société anonyme au capital de 3.450.000 fr. nrf Ch. postal 169.33 — Téléph. : Littré 28-91 à 28-93

REGISTRE DU COMMERCE DE LA SEINE N° 35.807 — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ENEREFENE PARIS

5, rue Sébastien-Bottin (anc[i] 43, rue de Beaune) PARIS-VIIe

PARIS, le 3 Novembre 1933.

Monsieur Vlademar BONSELS
Sekretariat
Ambach a/ Starnberger See

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre mot du 28 Octobre et nous nous empressons de vous faire parvenir le relevé de votre compte au 30 Juin dernier. Il se solde par un crédit de Frs: 120 que nous vous envoyons en un chèque.

Veuillez croire, Monsieur, à nos sentiments distingués.

Un Administrateur-Délégué:

P.J. 1 chèque
1 relevé

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA PERTE DES LIVRES OU MANUSCRITS QUI LUI SONT CONFIÉS

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

LIBRAIRIE GALLIMARD (ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE)

Société anonyme au capital de 3.450.000 fr. nrf Ch. postal 169.33 — Téléph. : Littré 28-91 à 28-93

REGISTRE DU COMMERCE DE LA SEINE N° 35.807 — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ENEREFENE PARIS

5, rue Sébastien-Bottin (anc[t] 43, rue de Beaune) PARIS-VIIe

Paris le I7 Aout I934

Monsieur BONSELS
Sekrétariat
AMBACH s/STAMBERGER 5 e

Cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le Relevé de votre compte au 30 Juin I934.

Croyez cher Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

Un Administrateur-Délégué:

P.J. un relevé.

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA PERTE DES LIVRES OU MANUSCRITS QUI LUI SONT CONFIÉS

monacensia im hildebrandhaus

WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

LIBRAIRIE GALLIMARD (ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE)

Société anonyme au capital de 3.450.000 fr. nrf Ch. postal 169.33 — Téléph. : Littré 28-91 à 28-93

REGISTRE DU COMMERCE DE LA SEINE N° 35.807 — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ENEREFENE PARIS

5, rue Sébastien-Bottin (anc[i] 43, rue de Beaune) PARIS-VIIe

Paris, le 29 août 1934

Monsieur Waldemar Bonsels
Ambach a/ Starnberger See
Allemagne

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 août. Je suis étonné d'apprendre que les Editions Stock ont mieux réussi que nous à lancer vos ouvrages: sans doute s'agit-il là de circonstances assez exceptionnelles et indépendantes de notre volonté. Pour notre part, nous sommes très heureux d'être les éditeurs de votre Voyage aux Indes et nous continuons à faire tous nos efforts pour le diffuser. Nous allons examiner, en tenant compte de votre suggestion, les nouveaux moyens que nous pourrions employer pour lui assurer une nouvelle vie.

Croyez cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Gaston Gallimard.

BP/MG

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA PERTE DES LIVRES OU MANUSCRITS QUI LUI SONT CONFIÉS

monacensia im hildebrandhaus

WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

Franz. Indienfahrt.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

I° Monsieur Waldemar BONSELS, demeurant à Ambach, Amsturnbergsee, (Ober Bayern) Allemagne,

d'une part;

2° et la SOCIETE ANONYME LIBRAIRE GALLIMARD (Editions de la Nouvelle Revue Française) dont le Siège social est à Paris, rue de Grenelle, n°3, représentée par M. Gaston GALLIMARD, administrateur-délégué,

d'autre part;

A été convenu et arrêté ce qui suit:

I.- M. Waldemar BONSELS cède à la Société Librairie Gallimard qui accepte, ou à ses ayants-droits le droit exclusif d'imprimer et de publier en tous formats et ce dans les termes des lois actuelles et futures sur la propriété littéraire, la traduction en langue française d'un ouvrage intitulé:

"INDIENFAHRT"

dont il est l'auteur.

II.- Le format du volume et son prix de vente seront déterminés par la Société.

III.- Pour prix de cette cession, la Société paiera à Monsieur Waldemar BONSELS, étant entendu qu'il n'aura rien à recevoir sur les IO % de passe d'usage en librairie : la somme de soixante centimes par exemplaire vendu, étant entendu que la Société prendra à sa charge la rémunération du traducteur.
Ce prix sera payable deux fois l'an le 3I décembre et le 3I juillet.
Le chiffre de chaque tirage sera déterminé par la Société et divisé sur la couverture en nuant d'éditions qu'elle le jugera utile.

IV.- Trois exemplaires justificatifs seront envoyés gratuitement à l'auteur, au moment de la mise en vente.

V.- Il est entendu que la traduction devra être soumise à l'auteur si bon lui semble et qu'il aura le droit de demander des corrections.

VI.- Un an après l'épuisement en magasin dudit ouvrage, le présent traité serait résilié de plein droit si la Société refusait de procéder à un nouveau tirage.

Fait en double exemplaires, à Paris, le 9 Avril I923

Lu et approuvé

Gaston Gallimard

Ambach, Starnb. See
den 14. März 23
Waldemar Bonsels

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

1925 — 2000 Lo [illegible]

monacensia
im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

; COPIE

Monsieur GALLIMARD
PARIS

3 février 1923

Monsieur,

En 1917 j'ai acheté et payé le droit de la traduction de "INDIENFAHRS" de Waldemar BONSELS. Lorsque j'ai remis le double du contrat signé par M. Bonsels et par moi, entre les mains de l'auteur, j'ai fait acte de confiance absolue, mais je ne me suis défaite d'aucun de mes droits.

Le mois dernier j'ai donné à M. Paul VANDIER, 30, avenue de Villiers à Paris, tous les détails sur la traduction. J'ai aussi sous la main toutes les lettres que M. Bernard Limmer m'a écrites sur ce sujet et surtout sur la coopération de M. Henri Sudre; de plus celles de M. Sudre lui-même. Je garde au souvenir de ce dernier exactement la même fidélité qu'à M. Bonsels et c'est en souvenir de sa mémoire et de son nom qu'il a désiré voir ensemble avec le mien sur la traduction de l'"INDIENFAHRS", que j'insiste à ce que vous renvoyiez vous-même soigneusement le traduction dont M. Limmer qui est un fin connaisseur de la littérature française a fait grand cas, en souvenir de M. Henri Sudre aussi.

J'attends de vos nouvelles ; je vous prie de vouloir parler encore à M. VANDIER qui est maintenant au courant ; je suppose que vous ne manquerez pas de voir M. Limmer.

Veuillez croire, etc.

Signé : NAUHEIMER

monacensia
im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

LIBRAIRIE GALLIMARD, SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.350.000 FRANCS

ROMANS, POÉSIE, LITTÉRATURE

TRADUCTIONS D'AUTEURS ÉTRANGERS MODERNES

ŒUVRES COMPLÈTES DE BAUDELAIRE, PÉGUY, PROUST

COLLECTIONS "UNE ŒUVRE, UN PORTRAIT" ET "TABLEAUX CONTEMPORAINS". Livres illustrés.

"LES DOCUMENTS BLEUS" documents et mémoires contemporains

3, rue de Grenelle
PARIS-VIe ARR.

TÉLÉPHONE : FLEURUS 12.27
CHÈQUE POSTAL 16.933

nrf

Reg. du Com. de la Seine n° 35.806

LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE revue mensuelle de littérature FONDÉE EN 1909

LA REVUE MUSICALE revue internationale d'art musical FONDÉE EN 1920

Les CAHIERS du VIEUX-COLOMBIER études d'art et de technique théâtrale

RÉPERTOIRE du VIEUX-COLOMBIER œuvres dramatiques anciennes et modernes

ARCHITECTURES anthologie des arts appliqués

Les PEINTRES et les SCULPTEURS FRANÇAIS NOUVEAUX

RELEVE DE COMPTE DE M. BONSELS

arrêté au I JANVIER I925 .

VOYAGE DANS L'INDE

D.A. 50 pur fil à 0,60		30.-
I° 2° mille		I.200.-
I2.6.25 n/ chèque	I.230.-	
	I.230.-	I.230.-

monacensia im hildebrandhaus

WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

N. R. F.

Relevé du compte de M r V. BONSELS , *arrêté au* 30/6 1933

Précédent relevé arrêté au ..... 193 , *envoyé le* ..... 193 .

TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE DE MILLES en vente à ce jour	NOMBRE DE MILLES dont les D. A. étaient payés à la dernière situation	NOMBRE DE MILLES dont les D. A. restent dus	DROITS D'AUTEUR par exemplaire	VERSEMENTS ET AVANCES	DROITS RESTANT DUS
VOYAGE DANS L'INDE	2.200ex	-	2.200ex	0,60		I.320,--
50 Pur fil.....				0,60		30,--
II/6/25 Notre chèque société générale.....					I.230,--	
					I.230,--	I.350,--

S O L D E C R E DI T E U R Frs: I20,--

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG

N. R. F.

Relevé du compte de M r. BONSELS , arrêté au 30/6 1935

Précédent relevé arrêté au 30/6 1934 , envoyé le 17/8 1934.

TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE DE MILLES			DROITS D'AUTEUR par exemplaire	VERSEMENTS ET AVANCES	DROITS RESTANT DUS
	en vente à ce jour	dont les D. A. étaient payés à la dernière situation	dont les D. A. restent dus			
VOYAGE DANS L'INDE	2200ex	2200ex	-			

COMPTE SOLDE

monacensia im hildebrandhaus
WALDEMAR BONSELS STIFTUNG